



AUDIENCE SOLENNELLE INSTALLATION DU PREMIER PRÉSIDENT

Jeudi 11 juin 2020 – 11h00

Allocution de Pierre Moscovici,
Premier président de la Cour des comptes

Madame la doyenne des présidents de chambre,
Madame la Procureure générale,
Mesdames et messieurs les présidents de chambre,
Mes très chers collègues,
Mesdames, messieurs,

Je vous remercie, madame la doyenne des présidents de chambre, pour vos mots d'accueil et de bienvenue, particulièrement chaleureux, auxquels je suis très sensible.

Vous avez exercé l'intérim de la Première présidence dans un contexte tout à fait inédit : celui d'une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle qui, depuis le mois de mars dernier, a profondément altéré le cours de nos vies aussi, le fonctionnement normal de notre pays et de ses institutions. C'est en outre sans chef de corps depuis plusieurs mois que la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes ont dû traverser cette période difficile, à vrai dire proprement sidérante. Au nom de tous les magistrats et de tous les personnels des juridictions financières, je tiens à vous dire notre estime et notre gratitude, pour la ténacité, pour le courage dont vous avez fait preuve dans votre direction, qui a été empreinte, aussi, de la délicatesse et de la finesse d'esprit qui vous caractérisent.

Madame la doyenne, chère Sophie Moati si vous le permettez, je vous en remercie très sincèrement.

Je sais que plusieurs de nos membres ont pu être affectés, parfois douloureusement, au cours de cette épreuve collective. Je veux leur témoigner mon entier soutien et ma compassion, ma sympathie, la plus sincère.

Je sais aussi que les personnels des juridictions financières, dans cette situation exceptionnelle, ont poursuivi dans des conditions nouvelles, sans relâche, leurs missions. Je veux les remercier pour leur engagement et leur sens du service public. Plusieurs collègues ont également été prêter main forte à des administrations en première ligne ; d'autres ont donné de leur temps, de façon bénévole, à des associations ou des personnes vulnérables. Je les en remercie et je suis très sensible à ce qui manifeste notre engagement direct à servir nos concitoyens, qui est la pierre angulaire de notre action collective.

Je sais enfin que la continuité du service public, la continuité du service de notre institution n'aurait pu être assurée sans l'engagement des équipes et des directions et services du secrétaire général, que je remercie et dont je tiens à saluer la mobilisation sans faille en de pareilles circonstances.

Madame la Procureure générale, chère Catherine de Kersauson, je vous remercie de vos mots comme de nos premiers échanges. Ils me font envisager une collaboration



fructueuse et fluide avec les magistrats et personnels du ministère public, à la Cour et dans les chambres régionales et territoriales des comptes.

Parmi vos éminentes fonctions passées, qui sont nombreuses, je distinguerai notamment celles exercées auprès du Premier président Pierre Joxe en une période de grandes réformes de la Cour. Avec votre parfaite connaissance des juridictions financières, cela me sera extrêmement précieux pour que nous puissions remplir ensemble les missions qui nous ont été confiées. Soyez assurée, Madame la Procureure générale, de ma détermination à poursuivre une étroite collaboration avec le Parquet général.

Sur vos réquisitions, je suis maintenant installé en tant que Premier président dans une Grand'chambre à l'assistance réduite mais tout à fait éminente. Le contexte sanitaire nous prive en effet de ce moment d'échange, de retrouvailles que constituent normalement les audiences solennelles et je tiens à cet égard à adresser mes salutations à tous les membres et tous les personnels des juridictions financières qui, et ce sont les plus nombreux aujourd'hui, me font l'honneur et le plaisir d'assister à distance et en direct à mon installation.

J'ai déjà évoqué avec le Président de la République la perspective d'une prochaine audience solennelle en présence des plus hautes autorités de l'État. Il m'a donné, puis confirmé son accord. Le format particulier qui nous réunit aujourd'hui, chers collègues, m'autorise toutefois un propos plus personnel.

Lors de son installation, Philippe Séguin avait eu cette heureuse formule : « Mes chers collègues, je viens de vous et vers vous je reviens ». Eh bien, sans vouloir le paraphraser, j'éprouve exactement le même sentiment : mes chers collègues, je suis des vôtres et parmi vous je reprends ma place.

Oui, je suis des vôtres et je ne peux à cet instant écarter de mon esprit une réminiscence très précise : celle de mon installation en tant qu'auditeur par le Premier président André Chandernagor. C'était en effet le 19 juin 1984 dans cette même Grand'chambre, avec sept camarades de promotion, dont certains que j'ai eu plaisir à retrouver rue Cambon. Je garde de mon arrivée et de mes premières années à la Cour des souvenirs heureux, qui ont aujourd'hui une résonance toute particulière.

J'ai eu la chance, il est vrai, d'y être accueilli par des individualités exceptionnelles, réunies dans ce qui était à l'époque la deuxième chambre de la Cour. Je me souviens en particulier de Maurice Bernard, de Paul Therre, de Michel Goldet et bien sûr de Philippe Baer, qui a veillé de plus près sur mes premiers pas dans notre maison. C'était des hommes qui étaient tous issus des premières promotions de l'ÉNA, marqués par la guerre et passionnément attachés au service public. Ils étaient impressionnants d'intelligence et de connaissance, fins, spirituels. Ils auraient pu être des personnages de roman, ou plutôt, s'agissant de Philippe Baer, de film, lui qui aimait tant le cinéma, au point qu'il a, à un moment donné, fait une brève mais saisissante apparition dans le magnifique *Au revoir les enfants* de Louis Malle. Ils incarnaient le meilleur de ce qu'est la Cour, de ce qu'elle devrait toujours être : la liberté, la tolérance, l'élégance.

Liberté, tolérance, élégance : c'est ce triptyque qui m'avait attiré à la Cour et me l'a fait aimer dès mes premiers jours rue Cambon. J'y ai découvert un lieu, qui est un lieu d'exigence et de respect, un lieu où la courtoisie est de rigueur et le pluralisme des opinions une nécessité respectée par chacun, une juridiction qui a le goût, l'amour des mots, du mot juste, parfois, il faut bien le reconnaître, jusqu'à l'excès dans nos délibérations.



Une institution qui a fourni à la République certains de ses plus grands serviteurs et dont les valeurs d'engagement au service du bien commun sont la toute première richesse.

Je pense à mes parents disparus, qui ont assisté non seulement à ma, mais à mes trois prestations de serment : c'est une pratique étrange mais heureusement révolue, comme s'il fallait à chaque étape confirmer sa parole, mise en doute en quelque sorte. Pour eux, venus de Pologne et de Roumanie, qui avaient survécu à la guerre et à sa folie antisémite, la France était une idée, c'était un idéal, et la Cour représentait ce qu'il y avait de plus fort dans sa tradition. Vous avez, madame la doyenne, saisi une clé avec une rare sensibilité et avec un vrai bonheur d'expression, même si je n'ai pas toujours été aussi sage que vous le croyez, c'est grâce à eux, grâce à ce qu'ils m'ont légué, mais aussi d'une certaine façon pour eux, avec leur histoire, celle qu'ils portaient, que j'ai entrepris le chemin qui m'amène aujourd'hui devant vous. Je me souviens de leur fierté à me voir ici en habit en 1984, car à l'époque on prêtait serment en habit, j'imagine tout à fait ce qu'ils éprouveraient en ce jour.

Je reviens vers vous, je reprends ma place parmi vous, riche des souvenirs que j'ai gardés de cette maison mais aussi fort d'une vie d'engagement à tous les niveaux de l'action publique.

À l'échelon local, tout d'abord, en tant qu'élu du pays Montbéliard pendant vingt ans ; au niveau national ensuite, en tant que député puis ministre, par deux fois, en dernier lieu en tant que ministre de l'économie et des finances ; au sein de l'Union européenne enfin, en tant que membre du Parlement pour deux mandats puis, dernièrement, de Commissaire européen en charge, j'y tiens, des affaires économiques et financières, de la fiscalité et de l'union douanière. Ce sont des responsabilités successives et complémentaires qui ne m'ont jamais tenu à l'écart des juridictions financières, auxquelles j'ai toujours marqué mon attachement et dont je suivais d'un œil attentif les évolutions et les travaux.

Depuis en fait mon arrivée à la Cour, il y a 36 ans, l'économie et les finances publiques ont structuré mon parcours et l'expérience que j'ai acquise au cours de mes différentes fonctions, je souhaite aujourd'hui pleinement la mettre au service de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes, dont je prends la tête avec émotion, vous le sentez, avec humilité, parce que je sais ce que je ne connais pas, et détermination. Soyez toutes et tous assurés que je le ferai avec la pleine conscience des trois impératifs qui s'imposent à moi : l'indépendance, qui caractérise la Cour, l'impartialité qui l'accompagne et la collégialité, qui la sécurise dans le strict respect du contradictoire.

Je succède à cette charge à d'éminents serviteurs de la République. Je souhaite aujourd'hui très brièvement leur rendre hommage et saluer surtout le travail de réforme qu'ils ont accompli pour les juridictions financières.

Ces dernières décennies, **Pierre Joxe, François Logerot et Philippe Séguin** ont tous apposé leur marque, chacun avec son talent, sa personnalité, avec son style, et ils ont accompagné les différentes étapes d'évolution de notre institution. Je les ai tous connus et j'aurai à cœur de m'inspirer de leur exemple.

J'ai bien sûr une pensée toute particulière pour Didier Migaud, à qui je succède directement, car il a mis pendant dix ans ses remarquables qualités humaines et professionnelles au service des juridictions financières, auxquelles il reste, je le sais, extrêmement attaché.

Je veux saluer son œuvre réformatrice, qui a profondément fait évoluer notre organisation, à la Cour comme dans les chambres régionales et territoriales des comptes, et modernisé nos



procédures, notamment pour répondre aux enjeux de la transformation numérique. Didier Migaud nous lègue un capital précieux : celui d'un crédit élevé dans l'opinion, celui d'une indépendance confortée, celui de travaux toujours plus nombreux, riches, davantage lus. Et je lui renouvelle le témoignage de notre gratitude et je lui adresse mes remerciements personnels et amicaux.

Mes chers collègues, je mesure l'immense responsabilité qui m'a été confiée, envers vous et envers nos concitoyens. Je connais les grands défis qui attendent les juridictions financières, et c'est pourquoi j'entends poursuivre et amplifier, avec résolution, l'élan transformateur initié par mes prédécesseurs.

L'histoire de la Cour des comptes d'ailleurs, depuis sa création, est celle d'une constante évolution. J'en veux pour preuve la création des chambres régionales et territoriales des comptes, les missions supplémentaires qui nous ont été confiées par le législateur et le constituant, ou encore les nouvelles institutions qui nous ont été rattachées. La Cour des comptes que j'ai quittée en 1988 n'était pas dotée d'un Haut Conseil des finances publiques, elle ne réalisait pas de certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale, elle n'avait pas encore emprunté, par définition, le virage numérique, elle ne s'était pas encore vue confier de mission constitutionnelle d'information du citoyen ni d'assistance au Parlement, mission à laquelle j'attache naturellement la plus grande importance.

Notre ancien Procureur général, qui siégeait à votre place en juin 1984, madame, l'Académicien **Pierre Moinot**, était issu de la khâgne de Caen, ces étudiants du lycée Henri IV dont la salle de cours avait été délocalisée au début de la guerre et qui avaient rejoint la Cour après la Libération. Philippe Baer en était aussi. Pierre Moinot a dit un jour : « la Cour n'est pas vieille, elle est ancienne ».

Oui, la Cour a plus de 200 ans, puisque comme l'a rappelé madame la Procureure générale, elle est née un jour qui nous rassemble, le 16 septembre 1807, et pourtant elle n'a pas vieilli. L'explication en est simple : c'est l'adaptation continue aux évolutions de l'action et de la gestion publiques qui constitue notre ADN. L'histoire de la Cour, depuis sa création, c'est ainsi la chronique d'une extension progressive de ses missions : Napoléon lui-même l'avait d'emblée invitée à porter son regard au-delà des comptes et à lui faire part des constats qu'elle pourrait faire.

À son départ en janvier dernier, il y a donc quelques temps, Didier Migaud avait identifié trois principaux chantiers d'avenir pour les juridictions financières : celui de la gestion de nos ressources humaines tout d'abord, celui de la responsabilité des gestionnaires publics ensuite et celui, enfin, celui de l'accompagnement de la réforme de l'État. Je partage évidemment ces constats. Mais en quelques mois, la situation a profondément évolué. Le contexte est différent et donc ma présidence le sera aussi.

Je souhaite avec vous écrire une nouvelle page de l'histoire des juridictions financières.

Vous me direz que cette expression est rebattue, triviale, voire évidente : chaque nouveau Premier président, quel qu'il soit, a l'ambition bien naturelle de marquer l'institution et d'y



laisser sa trace. Mais cette fois-ci - ce que je dis est évidemment collectif - nous sommes à un point de changement véritablement historique, et ce changement nous oblige.

La crise de la pandémie de Covid-19 que nous traversons depuis mars va en effet modifier en profondeur le paysage des finances publiques françaises et européennes pendant des années, soyons-en conscients. Cette crise façonnera sans doute l'intégralité de mon mandat à la tête des juridictions financières. Elle aura des conséquences majeures, financières bien sûr, mais également économiques, sociales, politiques, géopolitiques. Nous les voyons déjà. Comment dès lors imaginer qu'elle n'ait pas de conséquences pour la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes et que nous restions en quelque sorte en marge de cette histoire qui se fait ?

J'en vois au moins deux. D'abord, nous ne pourrons pas continuer à appréhender les finances publiques, locales ou nationales, de la même manière qu'avant la crise et avec la même grille de lecture. Nous devons plus que jamais incarner le sérieux, la compétence, la rigueur au sens étymologique du terme, dans l'analyse, mais nous devons aussi, je vous en conjure, éviter le piège de l'assimilation à l'austérité, à la paupérisation de l'action publique. Les outils budgétaires de soutien à notre économie et leur articulation avec l'action européenne occuperont une place à part entière dans nos réflexions. Ensuite, nous devons prêter une attention particulière dans nos travaux à la capacité des administrations à se doter de fonctions d'anticipation et de moyens humains et technologiques de gestion de crise, que ces crises soient sanitaires, sécuritaires ou encore environnementales.

Dans le nouveau contexte de finances publiques que nous traversons, nous devons, j'en ai la conviction absolue, accrocher nos travaux à des ancrages solides : la qualité de la dépense publique, d'une part, et la soutenabilité à moyen terme de la dette.

Avant même cette crise, d'autres tendances de fond dans le débat public mettaient en lumière le rôle plus que jamais indispensable des juridictions financières. Je pense d'abord à l'érosion de la confiance de nos concitoyens à l'égard de leurs dirigeants, je pense au sentiment d'une forme d'irresponsabilité des gestionnaires publics, je pense au refus d'une pression fiscale croissante, à la difficulté d'offrir à toutes et à tous, un égal accès, partout dans les territoires, à des services publics de qualité. Le Grand Débat national, qui s'est tenu à la suite du mouvement des « Gilets jaunes », l'a montré : sur tous ces sujets, nos concitoyens se tournent vers nous pour des réponses et des éclairages.

Les attentes immenses qui les accompagnent, et qui accompagnent ce contexte inédit, nous obligent.

Elles doivent nous inciter à poursuivre et approfondir notre réflexion sur notre organisation, nos procédures et nos méthodes de travail. Cette réflexion sera bien sûr collective et j'aurai besoin, pour la conduire, de vos idées, de vos expériences et de votre énergie.

Nous devons ensemble rapidement, je le crois, engager un débat sur les missions, sur la place et sur le rôle dans les années à venir de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes. Je souhaite que nous puissions avoir ce débat entre nous, d'ici à la fin septembre, et pour cela, nous devons nous mobiliser et nous organiser en conséquence. Je crois aussi à l'importance d'un regard extérieur indépendant pour nous accompagner dans ce travail d'introspection et de prospective.

Comme mon prédécesseur l'avait demandé à son arrivée, une revue de notre fonctionnement par une institution supérieure de contrôle étrangère sera diligentée.



D'ores et déjà, et sans bien sûr les conclure, je voudrais aujourd'hui contribuer à nos réflexions avec six grandes orientations.

Tout d'abord, vous l'avez dit, madame la Procureure générale, nous sommes des juridictions et nous le resterons. Le statut de magistrat, qui emporte des garanties mais aussi des devoirs, est indispensable à l'effectivité de nos missions de contrôle telles qu'elles sont forgées par l'histoire. Le fronton de cette Grand'chambre nous rappelle constamment à notre fonction première, celle de rendre effectif le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

La reddition des comptes, la responsabilité de ceux qui les tiennent, sont donc au fondement de notre existence collective. Nous devons conduire, de manière convaincante, sans mettre en péril les garanties essentielles à l'indépendance de notre institution, les chantiers que vous avez mentionnés relatifs aux régimes de responsabilité à la fois des gestionnaires et des comptables publics, en poursuivant le dialogue déjà entamé, entre nous et avec les autorités publiques. Soyons là-dessus, chers collègues, sans crainte et sans timidité : ne soyons pas conservateurs, nous devons être ouverts à des réformes qui, sans le remettre en cause, puissent moderniser encore ce régime de responsabilité. Nos travaux juridictionnels doivent gagner en visibilité et sans doute en pertinence. Le système actuel, bien que réformé, hésite encore, nous le savons, entre réparation du préjudice et sanction des erreurs. Ce débat, qui détermine la nature même de notre office, devra être tranché. Sur ces sujets, je sais que les attentes sont grandes.

Je serai par ailleurs attentif à la qualité des suites contentieuses de nos travaux de contrôle et au respect des délais vis-à-vis des justiciables.

Enfin, la Cour de discipline budgétaire et financière, que je préside, me semble devoir aussi faire l'objet d'une réflexion dans le même mouvement que celui qui affectera les comptables publics. L'érosion de la confiance de nos concitoyens à l'égard de leurs dirigeants conduit, je l'ai dit, au sentiment d'une forme d'irresponsabilité des gestionnaires publics. Il nous revient, à notre place, de contribuer à la rétablir.

Deuxième orientation : il y a dans les juridictions financières, je le sais, j'en connais beaucoup, des femmes et des hommes aux parcours et aux horizons riches, divers et variés. C'est notre force. La Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes accueillent en leur sein – et c'est sans doute notre originalité – des personnes d'origines professionnelles très variées : des directeurs ou directrices d'administration centrale, des administrateurs territoriaux, des juristes, des économistes, des diplomates, des militaires, des universitaires, des ingénieurs et même des auditeurs.

Je veux pleinement jouer mon rôle de chef de corps, j'allais dire, de chef des corps. J'aurai à cœur de faire vivre la cohésion de notre communauté de travail et de moderniser la gestion de nos ressources humaines, en introduisant plus de transparence et en nous dotant d'outils adaptés pour aider chaque membre à construire son parcours professionnel en interne, comme à l'extérieur de nos juridictions. Notre institution, et j'inclus ici la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes, est un grand corps de contrôle, doté d'une déontologie exigeante : elle a vocation à fournir à l'État, aux collectivités locales et aux entreprises publiques des responsables et des dirigeants.



Je suis déterminé à assurer à nos membres une trajectoire professionnelle qui soit conforme à leurs compétences et à les aider à saisir toutes les opportunités d'accéder aux plus hautes responsabilités, administratives en particulier.

J'attacherai enfin une attention toute particulière à l'exigence croissante d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à l'ouverture à la diversité, au sein des juridictions financières car, sur ces deux points aussi, cela se voit, nous devons être exemplaires et nous avons beaucoup, beaucoup de progrès à faire.

Nous devons aussi, c'est ma troisième orientation, être, et de plus en plus, l'instance de référence sur l'évaluation des politiques publiques. Notre rôle de conseil sur les finances publiques et leur trajectoire, notre regard sur les politiques publiques et leur efficacité sont reconnus et je le sais utiles. Ils doivent être renforcés. Loin de nous détourner de nos missions de contrôle, ces évolutions viendront les enrichir. De nouveaux champs de contrôle et d'évaluation doivent d'ailleurs être investis : je pense à l'égalité femmes-hommes, à l'empreinte environnementale ou encore à la protection des données personnelles. Voilà autant de sujets contemporains de politique publique sur lesquels nous sommes légitimes à intervenir davantage.

Pour mieux contrôler, pour mieux évaluer et mieux conseiller, et c'est ma quatrième orientation, nous devons développer nos capacités prospectives et comparatives, en nous appuyant sur l'open data, sur les partenariats internationaux, sur les centres de recherche universitaires. Je crois beaucoup à notre collaboration avec eux. Je me réjouis à cet égard que la Cour soit dotée d'une direction des méthodes et des données, qui s'est étoffée ces dernières années et nous sera d'un précieux soutien.

Je souhaite dans cette perspective que la Cour, le Haut Conseil des finances publiques et le Conseil des prélèvements obligatoires puissent renforcer leurs capacités propres de projection et de modélisation en matière économique, financière et fiscale. Mes premières auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat au titre du HCFP se sont tenues hier ; les attentes sur ce sujet étaient grandes et je me suis aperçu que je n'étais pas toujours en situation d'y répondre. Pour cela, nous devons, dans les années qui viennent, muscler notre expertise économique, déjà reconnue.

Mieux conseiller, c'est aussi davantage accompagner et c'est la cinquième proposition que je veux vous faire: notre rôle de vigie et d'éclaireur de l'action publique doit donc également être consolidé. Les juridictions financières doivent plus que jamais faire la preuve de leur capacité à fournir au Parlement comme à l'exécutif des axes de réformes et un véritable accompagnement dans la conduite du changement. Je souhaite que nous soyons toujours plus immergés dans la réalité, dans l'humanité, dans les contraintes des structures que nous auditons, que nos recommandations soient pour elles de vrais leviers de réforme, qu'elles trouvent dans nos contrôles, je le redis à nouveau, un accompagnement pour leur transformation. Recommander n'est pas décider ; éclairer n'est pas gouverner. Notre mission, notre légitimité, c'est d'anticiper les évolutions et d'étayer les scénarii ; la responsabilité des pouvoirs publics est de les choisir et de les mettre en œuvre.

« *Dat ordinem lucendo* » : « elle rétablit l'ordre par la lumière ». Telle est bien la mission de transparence que le bel et vieil adage de la Cour nous confie : éclairer la décision publique, nourrir le débat démocratique et aider à réformer.

Nous devons ainsi être capables de moderniser nos méthodes de travail, en poursuivant, c'est déjà largement engagé, la dématérialisation des procédures et des



travaux, et en réduisant la durée de nos contrôles et enquêtes. Être plus utile, être plus à l'écoute, c'est être, mes chers collègues, plus réactif ; adapter nos formats à la réalité des besoins, sans remettre en cause la qualité de nos productions, ce n'est pas nouveau, mais c'est extrêmement nécessaire. Nous devons être capables de conduire des missions courtes, par une programmation plus réactive et des formats de travaux plus adaptés. Cet effort est essentiel pour permettre à nos productions de davantage peser dans le débat public. Il nous revient également, dans le respect du positionnement institutionnel qui est le nôtre, d'assurer des suites efficaces à nos travaux.

Je serai également très attentif au renforcement du Haut Conseil des finances publiques, que j'ai porté sur les fonds baptismaux lorsque j'étais à Bercy. Il a, je le vois, d'ores et déjà su acquérir une place éminente dans le débat sur les finances publiques, en travaillant avec célérité, parfois dans des délais improbables, et crédibilité, malgré des moyens encore très modestes. Il doit plus encore être une référence en matière de finances publiques, en lien direct avec les administrations nationales, mais aussi européennes, avec la Commission européenne. Cela implique pour moi une augmentation de ses moyens, mais aussi un renforcement de ses missions et de ses compétences. C'est ce que je plaiderai auprès des pouvoirs publics dans les mois qui viennent.

Enfin, et c'est ma dernière orientation, je souhaite accroître notre dimension internationale et notre visibilité au-delà de nos frontières. Plus que jamais, notre voix doit porter et être entendue. Elle l'est déjà beaucoup en France, grâce à votre travail ; je souhaite qu'elle le soit davantage en Europe et dans le monde.

Mes expériences passées, vous les avez rappelées, Madame la doyenne, m'ont offert d'approfondir mes convictions européennes, presque héréditaires, et mon engagement à l'échelle internationale. Elles m'ont également permis de mesurer la valeur ajoutée des échanges avec nos partenaires étrangers. Échanger, c'est une expérience qui est toujours très riche d'enseignements pour toutes celles et ceux qui s'y investissent, non seulement sur un plan personnel mais aussi professionnel ; leur apport est donc indéniable, tant pour les individus que pour les collectifs de travail.

C'est pourquoi j'entends développer la dimension comparée, comparative, européenne et internationale, de nos travaux. Les échanges d'expertise, de données et de normes professionnelles enrichissent la qualité de nos travaux ; de leur côté, nos compétences peuvent aussi être mises utilement au profit des organisations internationales et d'institutions supérieures de contrôles encore en construction, je pense par exemple à l'Afrique.

Je souhaite donc renforcer la visibilité de nos productions et de nos compétences au-delà de nos frontières, par la traduction en langue anglaise de nos travaux les plus importants. Je m'investirai à titre personnel dans les relations bilatérales et multilatérales avec nos homologues étrangers pour vous représenter et pour consolider notre influence européenne et internationale, ainsi que celles des organismes qui nous sont associés.

C'est pourquoi, dès cet été, j'irai rendre visite aux institutions européennes, en commençant par la Commission européenne, puis la Cour des comptes européenne, et je m'engagerai totalement au soutien de notre candidature au mandat de commissaire aux comptes des Nations-Unies que nous devons absolument obtenir. Nous sommes une grande institution supérieure de contrôle, forte d'un modèle singulier que j'aurai à cœur de défendre, et nous devons le rester. C'est là notre contribution au rayonnement international de la France.



Mes chers collègues, les ambitions que je partage avec vous aujourd'hui ne sauraient se décréter. Elles appellent pour certaines, j'en ai conscience, une évolution de notre organisation et de nos compétences, mais j'ai toute confiance dans notre capacité à dessiner ensemble les juridictions financières de demain.

Je vous ai dit au début de mon propos que j'étais un des vôtres et je veux vous exprimer, à la fin de ce propos, ma joie et mon impatience de découvrir de plus près le collectif de travail que vous formez. Je souhaite me mettre à votre écoute, avec une attention importante apportée à vos conditions de travail, au dialogue social, que je n'oublie pas, et à vos droits individuels et collectifs. J'irai à votre rencontre et me rendrai au cours de ma première année de mandat dans chaque chambre régionale et territoriale des comptes, en débutant dès le mois de juillet par celle des Hauts-de-France.

Je me réjouis d'avance de ces échanges car, je l'ai dit et mon humilité n'est pas feinte, vous avez beaucoup à m'apprendre. Je connais déjà les talents et l'attachement au service public que vous avez toutes et tous en commun, quel que soit votre grade ou votre fonction. J'en suis fier et j'espère en être digne.

Les évènements inédits que nous traversons nous enjoignent de revenir à l'essentiel. Plus que jamais, nous devons nous poser une question fondamentale : à chaque instant et partout où nous sommes, que faisons-nous de cette part de responsabilité qui nous a été confiée au sein de l'État ? sommes-nous aussi utiles à la société que nous pourrions et devrions l'être ?

Mes chers collègues, ne soyons pas à l'écart de la société, soyons dans la société. Sachons déceler les fractures qui fragilisent le contrat social. Trouvons les meilleures solutions qui permettent d'y répondre, sans ignorer les contraintes qui pèsent sur les finances publiques et les responsabilités qu'imposent l'adhésion à l'Union européenne et l'appartenance à notre monnaie unique, l'euro.

Ainsi, nous servirons la République. Ainsi nous contribuerons à l'attachement que les citoyens lui portent et au respect qu'ils lui doivent.

Soyez toutes et tous assurés de mon soutien et de mon engagement à défendre nos valeurs et nos missions, à promouvoir les ressources et les personnels de nos juridictions pour rester ce que nous sommes, et c'est ce qui motive à l'instant ma fierté particulière, l'une des plus belles institutions de notre pays.

Je vous remercie de votre attention.

La séance est levée.